Publication : lundi 3 avril 2023 07:59

Ayant été informé des grandes difficultés que connaissent les vacataires de l’enseignement supérieur qui ne perçoivent leur salaire qu’avec un très long retard, Jean-Pierre Sueur a posé à Sylvie Retailleau, ministre de l’Enseignement supérieur et de la recherche, la question écrite ci-dessous.

Retard de paiement des salaires des vacataires de l'enseignement supérieur

Question n° 06179 adressée à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

À publier le : 06/04/2023

Texte de la question : M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet des retards de paiement des salaires versés aux vacataires de l'enseignement supérieur. Ces retards peuvent aller jusqu'à neuf mois, voire un an. Or, nombre de ces vacataires poursuivent leurs études et n'ont pas d'autre source de revenu. Des retards aussi importants les mettent donc dans une situation difficile, voire de précarité. Aussi, il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour que les vacataires de l'enseignement supérieur perçoivent leurs salaires dans les délais normaux qu'ils sont en droit d'attendre.

Phoca PDF